

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

15 juin 2023

PROJET DE LOI

**modifiant la loi du 13 août 1990
visant à créer une commission d'évaluation
de la loi du 3 avril 1990
relative à l'interruption de grossesse,
modifiant les articles 348, 350, 351 et 352
du Code pénal et abrogeant
l'article 353 du même Code,
en ce qui concerne la composition
de la Commission nationale d'évaluation
de l'interruption de grossesse**

Texte adopté
par la séance plénière
et soumis
à la sanction royale

Le texte adopté par la séance plénière est identique au texte de la proposition de loi (voir DOC 55 3258/001 p. 5).

Bruxelles, le 15 juin 2023

*La présidente de la Chambre
des représentants,*

*Le greffier de la Chambre
des représentants,*

Eliane Tillieux

Jan Deltour

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Documents:

Doc 55 3258/ (2022/2023):

- 001: Proposition de loi de Mme Eliane Tillieux.
- 002: Rapport.
- 003: Texte adopté par la commission.
- 004: Texte adopté par la séance plénière et soumis à la sanction royale.

Voir aussi:

*Compte rendu intégral:
15 juin 2023.*

KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Stukken:

Doc 55 3258/ (2022/2023):

- 001: Wetsvoorstel van de mevrouw Eliane Tillieux.
- 002: Verslag.
- 003: Tekst aangenomen door de commissie.
- 004: Tekst aangenomen door de plenaire vergadering en aan de Koning ter bekraftiging voorgelegd.

Zie ook:

*Integraal verslag:
15 juni 2023.*